

Règlements Pool FHDL 18-19

INSCRIPTION : Pour être admissible et inscrit au Pool de hockey FHDL, vous n'avez qu'à suivre le lien web proposé par le bouton inscription à l'adresse poolfhdl.gestionpool.ca et à vous inscrire en suivant les instructions données, ce qui inclut de fournir votre nom, votre prénom et adresse électronique, afin de créer votre compte. Vous serez ensuite en mesure d'entrer vos informations de transactions (carte de crédit seulement) afin d'officialiser votre inscription au coût de 20\$.

Choisissez par la suite vos joueurs parmi les boîtes sélectionnées. Sachez qu'il est possible d'effectuer des inscriptions multiples¹. Chaque inscription sera réputée avoir été faite par le titulaire autorisé du compte correspondant à l'adresse électronique donnée à l'inscription. Le « titulaire autorisé du compte » est la personne physique à qui est assignée une adresse électronique par un fournisseur de service Internet ou de service en ligne ou un autre organisme (par exemple, une entreprise ou un établissement d'enseignement) qui est responsable d'assigner des adresses électroniques pour le domaine associé à l'adresse électronique donnée à l'inscription.

Les inscriptions débutent le 19 septembre à 16h00, heure de l'Est (HE) et se terminent le 8 octobre à 23h59 (HE). Les points se cumuleront durant la saison régulière, soit du 3 octobre 2018 au 6 avril 2019.

PRIX : 50% des coûts d'inscription seront remis en bourse pour les gagnants de la position 1 à la position 4 du classement final.

Voici les pourcentages de la bourse selon votre classement :

Rang 1	40%
Rang 2	30%
Rang 3	20%
Rang 4	10%

RÉPARTITION DES POINTS DURANT LA SAISON. Voici la répartition des points récoltés durant la saison :

Joueur : 1 but = 2 points
 1 aide = 1 point
Gardien : 1 but = 10 points
 1 aide = 5 points
 1 blanchissage = 3 points

¹ Les inscriptions multiples sont sélectionnables au moment de payer votre inscription

1 victoire = 2 points

1 prolongation = 1 point

Les gagnants seront identifiés selon les pointages les plus élevés récoltés dans la saison. Si le nombre de points pour les participants est égal, la bourse dans la catégorie mentionnée sera scindée selon le nombre de participants.

En participant au Pool de hockey, toute personne gagnante autorise les organisateurs du concours, leurs partenaires, et représentants à utiliser, si requis, son nom, photographie, image, déclaration relative au prix, lieu de résidence et/ou voix sans aucune forme de rémunération, et ce, à leur discrétion et sans limites quant à la période d'utilisation, dans tout média et à l'échelle mondiale, à des fins publicitaires ou à toute autre fin jugée pertinente.

Les gagnants seront joints par téléphone ou par courriel le 8 avril 2019. Le nom des gagnants seront communiqués aux participants sur le site Internet de la FHDL (fhdl.ca), par courriel et dans Le Journal de Lévis. Les prix devront être réclamés au plus tard le 8 juillet 2019.

La moitié des sommes recueillies sera versée à la Fondation Hôtel-Dieu de Lévis. Ces fonds seront exclusivement investis pour la réalisation des projets de développement au centre hospitalier.

Un différend quant à l'organisation ou à la conduite du pool de hockey peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.